

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Du mardi 11 avril 2012

L'an deux mille douze, le onze avril à vingt heures trente, les délégués de la communauté de communes « Les Sources de l'Yerres », dûment convoqués, se sont réunis en Maison des Services en séance publique sous la présidence de M. LEPY.

Présents : Mesdames et messieurs, BEUGRAND Etienne, BERTHELOT Albert, BOSSELMAYER Barbara, DELAVAU Jean-Claude, DENEST Bernard, DUBUIS Simone, DUTORDOIR Monique, HEYLLIARD Jean François, JENNEPIN Eric, LAB Brigitte, LAFORGE Martine, LEPESME Chantal, LEPY Laurent, LEVAILLANT Pascale, PERCIK Patrick, PERIGAUT Isabelle, PIOT Valérie, STOURME Patrick, VANDAELE Véronique.

Absents excusés : FOREST Gilles - pouvoir à Mme VANDAELE Véronique
GIROUD Christian - pouvoir à M HEYLLIARD Jean-François
PLATEL Véronique - pouvoir à Mme LEVAILLANT Pascale
MICHARD Céline - pouvoir à M DELAVAU Jean-Claude
LARMURIER Isabelle

Absents : VERSAULT Albert

Secrétaire de séance : Mme LAB Brigitte

Date de convocation : 5 avril 2012

Nombre de membres en exercice : 25

Nombre de membres présents : 19

Nombre de membres votant : 23

Assistaient également à la réunion : Mme Casafina Directrice Générale des Services.

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance et énumère les points inscrits à l'ordre du jour.

Le procès verbal de la séance du 20 mars 2012 est adopté à l'unanimité.

► OBJET : Vote du Taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

M LEPY Président,

Rappelle que la loi des finances 2004 et son article 107 plus particulièrement prévoit, qu'à compter de 2005, les collectivités compétentes pour instituer la TEOM doivent désormais voter un taux et non plus un produit attendu de TEOM

Précise que le SIETOM de Tournan en Brie propose les taux attendus pour les communes de Bernay-Vilbert, Courpalay, La Chapelle Iger et Rozay en brie.

Précise également que le SMICTOM de Coulommiers par délibération en date du 9 février 2012 a voté le taux unique pour les communes de Lumigny-Nesles-Ormeaux, Le Plessis Feu Aussoux et Voinsles.

Précise que le SMETOM GEEODE de Nangis par délibération en date du 1^{er} février 2012 a voté le produit attendu (montant de la participation) pour les communes de Vaudo en Brie et Pécycy

Les membres du Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décident de fixer les taux pour l'année 2012 comme suit :

SIETOM de Tournan en Brie :

Commune de Bernay Vilbert : **10,07 %**

Commune de Courpalay : **11,13 %**

Commune de La Chapelle Iger : **10,83 %**
Commune de Rozay en Brie : **9,99 %**

SMICTOM de Coulommiers :
Zone 1 : **16.81 %**

SMETOM GEEODE de Nangis
Produit attendu : 222 169,30 euros
Base prévisionnelle : 995 701 euros
Taux : **22.31 %**

>OBJET : Vote des 4 taxes

M STOURME rappelle que lors de la réunion de préparation budgétaire, il a été décidé, au vu des éléments budgétaires présentés, de ne pas augmenter les 4 taxes.

Après en avoir délibéré,

Les membres du Conseil Communautaire,

À l'unanimité,

Décident de ne pas augmenter les taux

Approuvent les taux des quatre taxes locales suivants :

Taxes	Taux 2012
▪ Taxe d'habitation	1.23 %
▪ Taxe foncier bâti	1.25 %
▪ Taxe foncier non bâti	2.98 %
▪ Cotisation foncière entreprise	1.07 %

>OBJET : Budget Primitif M14 2012

M STOURME présente la totalité des articles composants le budget 2012.

Les membres du Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité:

Votent le budget primitif 2012

Qui s'équilibre en section de fonctionnement à 2 124 428,44 €

Qui s'équilibre en section d'investissement à 2 643 175,20 €

>OBJET : Vote du Budget Annexe SPANC M49 2012

Mme LAFORGE présente les éléments du budget du SPANC 2012.

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants, L.2224-1 et suivants,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 27 février 2006 créant le Service Public d'Assainissement Non Collectif,

Les membres du Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Votent le budget annexe SPANC 2012

Qui s'équilibre en section de fonctionnement à 296 099,02 €

QUESTIONS DIVERSES

M. LEPY

Informe que le document de bilan du contrat CLAIR remis lors de la réunion du 5 avril dernier, a été mis à jour et distribué aux membres du Conseil Communautaire.

M LEPY

Informe de la parution prochaine du journal communautaire et demande aux maires de communiquer la date prévue de sortie de leur propre journaux communaux afin d'optimiser la distribution aux administrés.

**L'ordre du jour étant épuisé
La séance est levée à 21H3**